

COMMUNE DE CAUPENNE-D'ARMAGNAC

PROCES VERBAL SEANCE DU 15 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M.

GUICHEBAROU Patrick, Maire.

Étaient présents : MM. GUICHEBAROU Patrick, ORTEGA Josiane, DUFFOUR Frédéric, VOYER Armand, BACQUELA Hervé, DUCOM Joël, FIOR Anne-Marie, LEFAIX Christian, MATHIEU Patrick

Absent excusé : M. BRETHES David.

La séance a été publique.

Mr DUFFOUR Frédéric a été élu secrétaire.

1- ADOPTION DU PV DU 21 JUILLET 2025

Après relecture du PV, le conseil municipal l'adopte à l'unanimité.

2-CONVENTION MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL (SIISBA ET CCBA) :

Monsieur le Maire indique que le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTERET SCOLAIRE du BAS-ARMAGNAC souhaite que la commune de Caupenne-d'Armagnac mette à sa disposition un fonctionnaire pour la garderie à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de Caupenne-d'Armagnac auprès du Syndicat Intercommunal d'intérêt scolaire du Bas-Armagnac à compter du 1er août 2025, pour une durée d'un an à raison de 20 h hebdomadaires sur 52 semaines.

De plus, Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes du BAS-ARMAGNAC souhaite que la commune de Caupenne-d'Armagnac mette à sa disposition un fonctionnaire pour l'encadrement et l'animation en direction d'un public enfance-jeunesse sur les temps périscolaires. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la mise à disposition d'un fonctionnaire de la commune de Caupenne-d'Armagnac auprès de la Communauté de Communes du Bas-Armagnac à compter du 1er septembre 2025, pour une durée de trois ans à raison de 14 h heures hebdomadaires sur 36 semaines.

Ces deux délibérations font suite à celles prise lors du dernier conseil municipal en date du 21 juillet. En effet, les heures attribuées à Madame Florence Brescon ont été modifiées pour raison de maladie professionnelle.

3 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Monsieur le Maire propose au vu des nouvelles mises à disposition précédemment approuvées de modifier le tableau des emplois à compter du 1er octobre 2025

Le conseil Municipal décide, de modifier la durée hebdomadaire de travail de l'emploi d'agent d'entretien (heures effectuées à l'école et transférées au SIISBA). Cette durée sera de 8h à compter de cette date.

4 RIFSEEP :

Monsieur le Maire, propose à l'ensemble du conseil de réévaluer les indemnités versées au personnel communal : L'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) et LE CIA (Complément Indemnitaire Annuel), les salaires étant gelés depuis juillet 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité cette réévaluation de 3% selon les modalités des textes réglementaires relatifs à la mise en œuvre du RIFSEEP dans la fonction publique, et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, IFSE et CIA.

5 REGLEMENT SINISTRE :

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite à la location de la salle des fêtes au mois de juin 2025 par un administré, l'échelle de la commune a été endommagée.

Aussi, l'assurance du preneur propose une indemnisation de 578,35€ correspondant au préjudice matériel. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de l'assurance AXA la somme 578,35 '€ correspondant à l'indemnisation du sinistre.

6 FORET :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de M. le Directeur de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2026 en forêt relevant du Régime Forestier. La coupe de la parcelle 6B initialement prévue en 2025 n'est pas jugée nécessaire pour le moment et est proposée pour 2030. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve l'ajournement motivé par l'ONF de la coupe.

7 QUESTIONS DIVERSES :

7.1 PLU :

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion du 2 Octobre en CEDPENAF (Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers) à laquelle il a défendu le PLU communal accompagné de Monsieur Badiane du cabinet Urbadoc. Il en ressort un avis favorable à l'unanimité de cette commission.

Le SCOT de Gascogne quant à lui émet un avis mitigé sur le PLU et propose de retravailler le dossier. L'avis de la DDT n'est pas encore connu.

Un commissaire enquêteur doit venir à la mairie prochainement pour la finalisation de l'étude et permettre également d'établir un calendrier jusqu'à l'aboutissement du PLU.

7.2 RPQS SICTOM :

Monsieur Patrick Mathieu fait un compte rendu de la dernière réunion du Sictom ouest concernant le rapport d'activité 2024. Les objectifs tendent toujours vers une réduction significative du volume des ordures ménagères au travers de la prévention, l'accompagnement et l'optimisation des collectes.

Les sites d'enfouissements du Houga et de Gondrin seront fermés à la fin de l'année. Un transport par camion des ordures se fera en direction du site de Pavie pour le moment.

Le coût de la gestion globale des déchets montre une augmentation passant à 141 euros / habitants.

7.3 OCTOBRE ROSE :

Un point est fait sur l'organisation de la matinée concernant le ravitaillement et les fournitures nécessaires. Rendez-vous est donné à 8h00 pour la préparation.

7.4 CCAS :

Monsieur le Maire demande que la mise à jour de la liste des habitants de plus de 65 ans soit faite. La décision est prise de demander 2 devis pour les coffrets cadeaux sur la même base que l'année dernière. Les saveurs de Giram ainsi que la famille Sempé seront sollicitées.

7.5 SENTIER PEDAGOGIQUE :

Monsieur le Maire ainsi que Monsieur Bacquela font le compte rendu d'un rendez-vous avec Monsieur Labede concernant le passage du sentier pédagogique sur une partie de son terrain située autour du lac. Ce rendez-vous fait suite aux précédents courriers envoyés à la mairie.

Un accord a été trouvé pour l'achat par la commune d'une bande de 30 ares pour un montant de 1500 euros environ couvrant le sentier actuel.

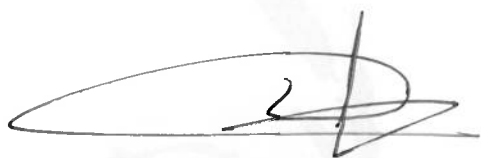
Le géomètre Monsieur Bastard a commencé un relevé et a proposé un devis de bornage de 1190 € HT. Devis validé à l'unanimité des membres présents.

7.6 CUISINE D'ETE :

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux, le carrelage commence à être posé, notamment sur les trottoirs de la salle des fêtes. Il apparaît une nécessité de rallonger la surface carrelée jusque devant la mairie pour une uniformité de l'ensemble, le revêtement de la place ainsi que la réfection des toilettes extérieures nécessiteront un dépassement de l'enveloppe prévue initialement à environ 40 mille euros supplémentaires.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h50.

Le secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.